



Ai-je droit au delai de paiement apres decision du juge et n'ayan

Par **shan_old**, le **10/07/2007** à **12:28**

je permet de vous poser cette question pour un probleme urgent a reglernj'ai ete condamne par le juge a payer mon ex proprietaire pour un bien louernle probleme est que on m'a refuser les delai de paiement sous pretexte que les document presente par mon avocats etait trop ancien rnl'avocats avait demander des delai de paiement car j'ete RMIste rnl'affaire a ete juger un ans apres alors que j'ete toujours RMIste on m'a refuser les delai de paiement rn Mais le vrai probleme est c'est la que j'ai besoin que l'on m'aidernJe vouler savoir si j'avait le droit a des delai de paiement apres que l'affaire soit juger car je n'est pas les moyen de regler la somme reclamer par mon ex proprietaire rnelle me reclame 800 euros par voie de huissier et refuse l'arrangement que le huissier et moi meme avions trouver qui ete de regler 50 euros par mois rnelle refuse categoriquement et veux son argent de suite e en une seule foisrndonc le huissier m'arcele et m'a laisser que 2 ou 3 jours pour trouver la somme durnAI-JE DROIT AU DELAI DE PAIEMENT APRES AVOIR ETE JUGER rnmerci de me repondre dans l'urgence

Par **Jurigaby**, le **11/07/2007** à **15:15**

Bonjour.rnrnLes délais de paiement ne sont pas un droit mais plutot un privilège..rnrnSi le juge a refusé de faire application des délais de grace prévu par l'article 1244-1 du code civil et que votre ex proprio ne veut pas négocier, vous ne pouvez strictement rien faire.rnrnBonne Chance quand même.